

CANADA
Province de Québec
M.R.C. de la Vallée-de-la-Gatineau
Municipalité de Messines

Procès-verbal de la session ordinaire du conseil de la Municipalité de Messines, tenue 1er octobre 2025 à 19h00 à la salle Réjean-Lafrenière du Centre multiculturel de Messines sis au 70, rue Principale à Messines.

Sont présents :

M. Ronald Cross, maire
Mme Anne Langevin, conseillère
Mme Annie Galipeau,
M. André Benoit, conseiller
M. Charles Rondeau, conseiller
M. Yves St-Jacques, conseiller et maire substitut
Mme Marie-Anne Poulin, conseillère

Monsieur Jim Smith, directeur général

Présence dans la salle : Deux (2) auditeurs.

OUVERTURE DE LA RENCONTRE

Le maire, monsieur Ronald Cross, ayant constaté qu'il y avait quorum, déclare la session ouverte à 19h00. Il souhaite la bienvenue aux participants.

R2510-196

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur une proposition d'Anne Langevin,
Il est résolu;

Que l'ordre du jour soit adopté, tout en gardant le point varia ouvert;

Ordre du jour

0 OUVERTURE DE LA RENCONTRE

- 0.1 Moment de réflexion
- 0.2 Ouverture de la session
- 0.3 Adoption de l'ordre du jour
- 0.4 Adoption du procès-verbal du 4 septembre 2025
- 0.5 Suivi au procès-verbal
- 0.6 Période de questions

100 ADMINISTRATION GÉNÉRALE

100 ADMINISTRATION

- 100-01 Nomination d'une adjointe à l'administration
- 100-02 Grande semaine des tout-petits - Invitation officielle à la lever du drapeau

110 CONSEIL MUNICIPAL

- 110-01 Programme de ski - Transport
- 110-02 PERO - Renouvellement de l'adhésion
- 110-03 Mandat de signature – Transaction
- 110-04 Adjudication du contrat de sel de déglaçage
- 110-05 Municipalité de Blue Sea – Demande d'appui réduction de limite de vitesse
- 110-06 Municipalité de Blue Sea – Demande de report d'une portion des taxes municipales – Aînés
- 110-07 RIAM – Adoption des prévisions budgétaires 2026
- 110-08 Cours de Langue - Demande d'utilisation gratuite de la salle Réjean Lafrenière
- 110-09 Cinéâtre VG – Demande d'utilisation de la salle – Présentation d'un film
- 110-10 Renouvellement du contrat de déneigement de l'école Saint-Raphaël
- 110-11 MRC Vallée de la Gatineau – Demande appui – Augmentation des effectifs à la protection de la Faune
- 110-12 Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes – Demande d'appui
- 110-13 MRC Vallée de la Gatineau – Demande d'appui – Opposition au projet de loi 106
- 110-14 MRC Vallée de la Gatineau – Demande d'appui – Report d'octroi du PRACIM

- 110-15 Tenue du Festival du Livre Scholastic
110-16 Autorisation de paiement de la facture de Construction FGK
-

130 GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE

- 130-01 Présentation du journal des achats – Comptes dus au 30 septembre 2025
130-02 Présentation du journal des achats - Comptes payés au 30 septembre 2025
130-03 Présentation des salaires payés par dépôt direct
130-04 Rapport du dg des dépenses engagées au 30 septembre 2025
130-05 Caisse populaire – Relevé de compte au 30 septembre 2025
130-06 État des activités financières- Suivi du budget 2025

200 SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 200-01 Démission d'un pompier

300 TRANSPORT

- 300-01 Adjudication d'un contrat du projet du Chemin du Lac Boileau
300-02 Adjudication d'un mandat de contrôle qualitatif des matériaux – Réfection du chemin du Lac Boileau
300-03 Autorisation de dépenses – Travaux de réfection sur le chemin Jolivette

400 ENVIRONNEMENT

500 COMITÉ DE LA FAMILLE ET/OU DES AÎNÉS

600 AMÉNAGEMENT, URBANISME, RÈGLEMENT LOCAL ET DÉVELOPPEMENT

700 COMMUNICATION DES LOISIRS, DE LA CULTURE ET LA BIBLIOTHÈQUE

800 CORRESPONDANCE OFFICIELLE REÇUE

- 800-01 Kebaowek – Invitation

900 VARIA

1000 PÉRIODE DE QUESTIONS ET PAROLE AU PUBLIC

- 1000-1 Période de questions

1100 LEVÉE DE LA SESSION

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PROCÈS-VERBAUX

R2510-197

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION ORDINAIRE DU 3 SEPTEMBRE 2025

CONSIDÉRANT QU'une copie du document en titre a été remise à tous les membres du conseil deux jours ouvrables avant la tenue de la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le document et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,
Sur une proposition d'Annie Galipeau,
Il est résolu;

D'ADOPTER ce procès-verbal tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

R2510-198

NOMINATION D'UNE ADJOINTE À L'ADMINISTRATION

CONSIDÉRANT QUE la nomination récente de madame Nathalie Thérien au poste de directrice générale-greffière a entraîné la vacance du poste d'adjointe à la direction;

CONSIDÉRANT QUE madame Cathy Méconse est à l'emploi de la Municipalité depuis le 3 octobre 2022, période durant laquelle elle a occupé le poste de secrétaire – agente de bureau;

CONSIDÉRANT QUE madame Méconse a démontré, par la qualité de son travail et par son engagement envers la Municipalité, qu'elle possède les aptitudes nécessaires pour s'adapter à ses nouvelles responsabilités et qu'elle représentera un soutien précieux pour la directrice générale-greffière dans l'exercice de ses fonctions;

CONSIDÉRANT QUE le comité d'administration recommande la nomination de madame Cathy Méconse afin d'assurer la continuité des services municipaux;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition d'Annie Galipeau,
Il est résolu;

DE NOMMER madame Cathy Méconse au poste d'adjointe à l'administration à compter du 1er janvier 2026;

QUE cette nomination soit assortie d'une période probatoire d'une durée de douze (12) mois;

D'AUTORISER le maire ainsi que le directeur général à signer, pour et au nom de la Municipalité, l'entente intervenue entre les parties relativement aux conditions de travail de madame Cathy Méconse.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

ADMINISTRATION

R2510-199

APPUI À LA GRANDE SEMAINE DES TOUTS-PETITS

CONSIDÉRANT QUE la dixième édition de la Grande semaine des tout-petits se tiendra du 17 au 23 novembre 2025;

CONSIDÉRANT QUE tous les tout-petits devraient pouvoir jouir de conditions de vie leur permettant de développer leur plein potentiel;

CONSIDÉRANT QUE cette semaine se teint pour le thème « 10 ans d'ascension et encore tant à gravir! Ensemble, offrons à chaque tout-petit les moyens d'atteindre son sommet. »

CONSIDÉRANT QUE la Grande semaine des tout-petits vise notamment à :

- Informer sur l'état de bien-être des tout-petits;
- Sensibiliser les acteurs et actrices de tous les secteurs de la société aux bienfaits et aux retombées de mesures et d'actions collectives en petite enfance et en périnatalité;
- Mobiliser les acteurs et actrices de tous les secteurs de la société sur l'importance d'agir tôt;
- Briser les silos pour mieux joindre les familles isolées, du début de la grossesse jusqu'à l'âge de 5 ans;
- Mettre en place des conditions assurant le succès de la mise en œuvre de programmes ou de politiques publiques favorables au développement des tout-petits et de leur famille;

CONSIDÉRANT QUE les instances municipales sont les plus proches des familles et ont donc un impact tangible sur leur qualité de vie et leur bien-être, en prenant des décisions qui ont une incidence directe sur les enfants de tout âge;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités, en tant que gouvernements de proximité, ont pour mandat de soutenir les organismes de la communauté venant en aide aux jeunes familles;

CONSIDÉRANT QUE les villes ont le pouvoir d'agir sur les conditions de vie des jeunes familles en élaborant des programmes et des politiques leur étant destinés et visant à leur offrir des services accessibles et adaptés;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Marie-Anne Poulin
Il est résolu;

QUE le conseil mandate le maire Ronald Cross pour proclamer verbalement la semaine du 17 au 23 novembre 2025. La grande semaine des tout-petits;

QUE le conseil autorise le maire à procéder au lever du drapeau thématique de la Grande semaine des tout-petits et invite les membres du conseil à porter le carré-doudou le lundi 17 novembre qui marquera le début des festivités de la GSTP.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

R2510-200

RECONDUITE DU PROGRAMME DE SKI ET PLANCHE DU MONT STE-MARIE AVEC LA MRC VALLÉE-DE-LA-GATINEAU – TRANSPORT 2025-2026

CONSIDÉRANT QUE le mont Ste-Marie reconduit son offre à prix réduit (passe étudiante MRC Vallée-de-la-Gatineau), pour l'hiver 2025-2026 pour les jeunes d'âge scolaire de 10 à 17 ans;

CONSIDÉRANT QUE madame Jennifer Nolan, agente de développement Loisir et Culture de la MRC Vallée-de-la-Gatineau, sollicite la participation de la Municipalité de Messines afin d'offrir aux jeunes adeptes de ski ou de planche qui souhaitent se rendre au mont Ste-Marie, un service de transport par autobus scolaire, soit un transport qui sera étalé sur six (6) dimanches dont les dates sont préétablies;

CONSIDÉRANT QUE les frais de transport pour les six (6) dimanches ont été établis pour la saison 2025-2026, à 150\$ par participant et que les frais couvrent également 2 leçons pour débutant ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité participe à cette activité depuis de nombreuses années et que le conseil est d'avis que ce programme, qui répond aux valeurs du conseil, mérite de nouveau l'appui de la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition d'Anne Langevin,
Il est résolu à l'unanimité;

QUE la Municipalité de Messines s'engage à payer la somme de 150\$ par participant pour le transport organisé par la MRC Vallée-de-la-Gatineau, saison 2025-2026, au Mont Ste-Marie;

QUE le paiement du transport effectué est conditionnel à ce que le parent de l'enfant participant présente une preuve d'achat d'une passe étudiante émanant du mont Ste-Marie, pour la saison 2025-2026 et/ou suite à une confirmation du mont Ste-Marie;

QUE l'administration municipale soit autorisée à acquitter la facture émise par la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau pour les inscriptions des jeunes de Messines, au tarif de **150 \$ par participant**.

Note au procès-verbal : un rapport indiquant le nom des participants et de la somme déboursée devra être déposé lors de la séance du conseil qui suit l'émission du chèque.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

R2410-201

RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION DE LA MUNICIPALITÉ DE MESSINES À L'ASSOCIATION PÔLE D'EXCELLENCE EN RÉCRÉOTOURISME OUTAOUAIS (PERO)

Sur une proposition de Charles Rondeau,
Il est résolu;

D'AUTORISER le renouvellement de l'adhésion de la Municipalité de Messines à l'association *Pôle d'excellence et récrécotourisme Outaouais* (PERO) pour l'année 2025-2026 au même taux que l'an dernier soit pour un montant de 200.00\$ en plus des taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

R2510-202

MANDAT DE SIGNATURE – TRANSACTIONS AUPRÈS DE LA SAAQ

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Messines (# NEQ : 8813433628) doit, à l'occasion, effectuer diverses transactions auprès de la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ);

CONSIDÉRANT QU' il est nécessaire d'autoriser une personne afin de signer pour et au nom de la Municipalité tous documents requis à cet effet;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Charles Rondeau
Il est résolu,

QUE madame Nathalie Thérien, directrice générale et greffière, soit mandatée pour signer, pour et au nom de la Municipalité, tous documents nécessaires aux transactions effectuées auprès de la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ).

QUE ce mandat demeure en vigueur jusqu'à la révocation par résolution du conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

R2510-203

ADJUDICATION D'UN CONTRAT AUTORISANT L'ACHAT DE SEL DE DÉGLAÇAGE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Messines a fait parvenir une demande de soumission de prix à 3 fournisseurs pour l'achat de sel de déglaçage pour la saison hivernale 2025-2026;

CONSIDÉRANT QUE les fournisseurs Compass Minerals, Mines Seleine et Sel Warwick ont donné suite à la demande de prix envoyée;

CONSIDSÉRANT QUE les besoins de la municipalité en sel de déglaçage pour la prochaine période hivernale sont de 110 tonnes métriques;

CONSIDÉRANT QUE trois (3) soumissions ont été reçues dans les délais prescrits tels que suit à savoir :

FOURNISSEUR	QTÉ	PRIX/LA TONNE, LIVRÉ + taxes
Mines Seleine	110 Tm	129.49\$
Compass Minerals	110 Tm	130.76\$
Sel Warwick	110 Tm	133.00\$

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition d'Annie Galipeau,
Il est résolu à l'unanimité;

QUE le conseil octroi le contrat pour l'achat de 110 T.M. de sel de déglaçage au plus bas soumissionnaire, Mines Seleine, soit au prix FAB Messines de 129.49\$ la T.M. livrée, en plus des taxes applicables.

La présente autorisation est assujettie à une autorisation de variation des volumes d'un maximum de 15% du volume autorisé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

R2010-204

MUNICIPALITÉ DE BLUE SEA – DEMANDE D'APPUI À UNE DEMANDE DE RÉDUCTION DE LIMITÉ DE VITESSE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Blue Sea a adopté la résolution numéro 2025-091-12, lors de sa séance ordinaire tenue le 2 septembre 2025, demandant au ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec de réduire la limite de vitesse à 50km/h sur le chemin d'Orlo, soit la portion du chemin entre le chemin du Vieux foyer et la limite territoriale de Blue Sea – Messines;

CONSIDÉRANT QUE cette demande découle d'une pétition de citoyens préoccupés par la sécurité des usagers et des résidents du secteur;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition d'Yves St-Jacques;
Il est résolu;

D'APPUYER la démarche de la Municipalité de Blue Sea visant à obtenir une réduction de la limite de vitesse à 50 km/h sur la portion du chemin d'Orlo tel que précité;

QU'UNE copie de la présente résolution soit transmise à la Municipalité de Blue Sea ainsi qu'au ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

R2510-205

DEMANDE D'APPUI DE LA MUNICIPALITÉ DE BLUE SEA DANS LE CADRE D'UN PROJET DE REPORT D'UNE PORTION DES TAXES MUNICIPALES POUR LES AÎNÉS

Il fut convenu de reporter ce point de discussion à une rencontre ultérieure afin d'approfondir le sujet et d'apporter tous les éléments requis à une prise de décision analysée.

R2510-206

ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2025 DE LA R.I.A.M.

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a pris connaissance des documents présentant les prévisions budgétaires détaillées pour l'exercice financier 2026;

CONSIDÉRANT QU'à l'article 603 du Code municipal du Québec, la RIAM doit dresser son budget chaque année pour le prochain exercice financier et le transmet pour adoption, à chaque municipalité dont le territoire est soumis à sa compétence;

CONSIDÉRANT QU'elle indique en même temps à chaque municipalité une estimation de sa contribution financière pour le prochain exercice;

CONSIDÉRANT QUE le budget doit être adopté par au moins les deux tiers des municipalités. S'il a été ainsi adopté avant le 1er janvier, il entre en vigueur à cette date. S'il n'a pas été adopté à cette date, il entre en vigueur 15 jours après son adoption par au moins les deux tiers des municipalités.

EN CONSÉQUENCE,
Sur une proposition de Charles Rondeau,
Il est résolu à l'unanimité;

QUE le conseil de la Municipalité de Messines approuve le budget 2026 adopté par la RIAM au montant de 1 135 556.00\$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

R2510-207

**DEMANDE D'UTILISATION GRATUITE DE LA SALLE RÉJEAN
LAFRENIÈRE POUR DES COURS DE CONVERSATION ESPAGNOL ET
ANGLAIS**

CONSIDÉRANT QUE madame Nikki Whelan, résidente de Messines, a adressé une demande à la Municipalité afin d'utiliser gratuitement la salle Réjean Lafrenière pour offrir des cours de conversation en anglais et espagnol durant l'automne 2025;

CONSIDÉRANT QUE cette activité vise à favoriser l'apprentissage linguistique, les échanges culturels et le lien social au sein de la communauté;

CONSIDÉRANT QUE les rencontres sont prévues les dimanches, du 18 octobre au 30 novembre 2025, pour une durée d'environ 1 h 30 par séance;

CONSIDÉRANT QUE madame Whelan s'est engagée à maintenir les lieux propres et en ordre après chaque utilisation;

EN CONSÉQUENCE,
Sur proposition d'Anne Langevin
Il est résolu :

D'AUTORISER madame Nikki Whelan à utiliser gratuitement la salle Réjean-Lafrenière pour la tenue de cours de conversation en espagnol, aux dates mentionnées;

QUE la présente autorisation soit accordée à titre de projet pilote pour l'automne 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

R2510-208

**DEMANDE D'UTILISATION GRATUITE DE LA SALLE RÉJEAN
LAFRENIÈRE POUR LA PRÉSENTATION DU FILM L'ÉCRAN PÉ D'RIRE**

CONSIDÉRANT QUE monsieur Jean-François Chabot, président de Cinéâtre VG, a adressé une demande à la Municipalité de Messines afin d'utiliser la salle Réjean-Lafrenière dans le cadre du projet *L'écran Pé d'rires*;

CONSIDÉRANT QUE le projet bénéficie d'une subvention de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau pour la présentation du film à Messines;

CONSIDÉRANT QUE la projection est prévue le vendredi 14 novembre 2025, de 19 h à 21 h 30, avec préparation du matériel et de la salle avant la séance;

CONSIDÉRANT QUE cette activité culturelle contribue à divertir les citoyens et à favoriser l'accès à la culture et au cinéma dans la communauté;

EN CONSÉQUENCE,
Sur proposition de Marie-Anne Poulin
Il est résolu :

D'AUTORISER Cinéâtre VG à utiliser gratuitement la salle Réjean-Lafrenière pour la présentation du film *L'écran Pé d'rires* le 14 novembre 2025;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

R2510-209

ENTENTE DE SERVICE DE DÉNEIGEMENT

CONSIDÉRANT QUE le conseil par sa résolution R2410-241 a autorisé un contrat avec le centre de services scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais pour le déneigement et le sablage du stationnement de l'école Sainte-Croix de Messines pour l'hiver 2024-2025

CONSIDÉRANT QUE le centre de services scolaire fait appel de nouveau à la Municipalité pour effectuer le déneigement et le sablage du stationnement de l'école pour l'hiver 2025-2026;

CONSIDÉRANT QUE le conseil est favorable au renouvellement d'une entente de services pour l'hiver 2025-2026, et ce au montant forfaitaire de 1 046.53\$ qui inclut une indexation de 2,3 %.

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Marie-Anne Poulin,
Il est résolu ;

D'AUTORISER le service de déneigement et de sablage du stationnement de l'école pour la période hivernale 2025-2026, par le département des travaux publics et ce à un coût forfaitaire de 1 046.53\$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

R2010-210

MRC VALLÉE DE LA GATINEAU DEMANDE UN APPUI À LEUR REQUÊTE D'AUGMENTATION DES EFFECTIFS À LA PROTECTION DE LA FAUNE

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau a adopté la résolution 2025-R-AG345 demandant au gouvernement du Québec d'augmenter les effectifs d'agents de protection de la Faune sur le territoire de la MRC et d'assurer le maintien du bureau de la protection de la Faune situé à Maniwaki ;

CONSIDÉRANT QUE le nombre d'agents de protection de la faune attitrés au bureau de Maniwaki a considérablement diminué au fil des années, compromettant la qualité des services et la surveillance du territoire ;

CONSIDÉRANT QUE la fermeture éventuelle du bureau de Maniwaki aurait un impact négatif sur la protection de la faune, des habitats naturels et sur la sécurité publique dans une région fortement axée sur les activités de plein air ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Messines reconnaît l'importance du travail des agents de la faune dans la préservation de nos ressources naturelles et dans la prévention des incidents liés à la cohabitation avec la faune ;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition d'Yves St-Jacques,
Il est résolu ;

D'APPUYER la résolution 2025-R-AG345 adoptée par la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau demandant au gouvernement du Québec d'augmenter les effectifs d'agents de protection de la faune et d'assurer le maintien du bureau de Maniwaki ;

DE TRANSMETTRE copie de la présente résolution à la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau, au ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, ainsi qu'au député de Gatineau, monsieur Robert Bussière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

R2510-211

DEMANDE D'APPUI DU SYNDICAT DES TRAVAILLEURS ET TRAVAILLEUSES DES POSTES

Il fut convenu qu'en raison de la grève de la poste de reporter ce point de discussion à une rencontre ultérieure afin de voir le déroulement de la situation.

R2510-212

APPUY À LA RÉSOLUTION 2025-R-AG329 DE LA MRC DE LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2025-R-AG329 adoptée par la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau lors de sa séance du 16 septembre 2025, exprimant son opposition au Projet de loi 106 qui nuit à la rétention et au recrutement des médecins de famille dans les régions périphériques, notamment dans la Vallée-de-la-Gatineau ;

CONSIDÉRANT les arguments soulevés par la MRC, notamment la pénurie actuelle de médecins de famille, les difficultés de recrutement et la nécessité d'adapter les mesures gouvernementales à la réalité des régions rurales ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Messines partage les préoccupations exprimées par la MRC et reconnaît l'importance d'assurer à sa population un accès équitable et continu à des services de santé de première ligne de qualité ;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Marie-Anne Poulin,
Il est résolu;

QUE la Municipalité de Messines appuie officiellement la résolution 2025-R-AG329 de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau visant à s'opposer au Projet de loi 106.

QUE la Municipalité de Messines demande au gouvernement du Québec de retirer ledit projet de loi et d'entreprendre un dialogue constructif avec les associations médicales afin d'élaborer des solutions adaptées aux réalités régionales.

QUE copie de la présente résolution soit transmise à la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau, au ministre de la Santé et des Services sociaux, au premier ministre du Québec, ainsi qu'à M. Robert Bussières, député de Gatineau.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

R2510-213

APPUY À LA RÉSOLUTION 2025-R-AG323 DE LA MRC DE LA VALLÉE DE LA GATINEAU

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2025-R-AG323 adoptée par la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau lors de sa séance du 16 septembre 2025, dénonçant le report du financement de son projet d'agrandissement du siège social dans le cadre du Programme d'amélioration et de construction d'infrastructures municipales (PRACIM) ;

CONSIDÉRANT que ce report de financement, annoncé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), occasionne un délai de deux ans et entraîne des conséquences financières et administratives importantes pour la MRC ;

CONSIDÉRANT que la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau s'est conformée à toutes les exigences du programme, ayant déjà engagé d'importants frais pour la préparation du projet ;

CONSIDÉRANT que cette situation met en péril la planification de plusieurs projets municipaux et régionaux, tout en ayant un impact sur la capacité des petites collectivités à offrir des services adéquats à leurs citoyens ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Messines partage les préoccupations exprimées par la MRC et souhaite soutenir les démarches visant à corriger cette situation ;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition d'Yves St-Jacques,
Il est résolu;

QUE la Municipalité de Messines appuie la résolution 2025-R-AG323 de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau dénonçant le report du financement de son projet d'agrandissement du siège social dans le cadre du programme PRACIM ;

QUE la Municipalité de Messines appuie la demande faite au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation afin que le projet soit rétabli pour l'année financière 2025-2026, ou qu'à défaut, une bonification du financement soit accordée pour compenser les hausses de coûts ;

QUE copie de la présente résolution soit transmise à la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau, à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, madame Andrée Laforest, ainsi qu'au député de Gatineau, monsieur Robert Bussière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

R2510-214

FESTIVAL DU LIVRE SCHOLASTIC ÉDITION 2025

CONSIDÉRANT QUE l'administration municipale de Messines sera responsable de l'activité « Festival du livre » dans le cadre du programme «La Foire du livre» des éditions Scholastic, et ce en collaboration avec l'équipe responsable de l'école Sainte-Croix de Messines;

CONSIDÉRANT QUE l'évènement permet aux familles de se procurer de nouveaux livres passionnants, mais qu'également, les profits générés par la vente de livres permettent à la bibliothèque de l'école Sainte-Croix de Messines d'acquérir de nouveaux livres afin de renouveler leur bibliothèque;

CONSIDÉRANT QUE l'activité requiert l'utilisation de la salle Réjean-Lafrenière pour la tenue de l'activité, et que de plus, il est demandé à ce que soit autorisé par l'administration municipale d'avancer une petite caisse nécessaire au bon déroulement de l'évènement;

CONSIDÉRANT QUE les recettes issues de la vente des livres de la journée du Festival du livre seront déposées sur le compte courant de la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition d'Anne Langevin,
Il est résolu à l'unanimité

QUE le conseil est favorable à la tenue d'un salon du livre et à l'avancement d'une petite caisse, organisé au nom de la municipalité de Messines qui se tiendra le 7 novembre de 15h00 à 20h00, à la salle Réjean Lafrenière.

QUE le conseil autorise l'administration municipale à émettre un chèque à l'entreprise Scholastic au montant des sommes totales recueillies lors de l'activité et déposées au compte courant de la Municipalité.

Note au procès-verbal : Un rapport d'évènement devra être déposé au conseil suivant la tenue de l'activité afin d'informer les membres du Conseil du compte rendu du Festival du livre 2025

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

R2510-215

AUTORISATION DE PAIEMENT D'UNE FACTURE DE CONSTRUCTION FGK

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Construction FGK Incorporée a soumis à la Municipalité la facture 1627 pour les travaux de réfection de la rampe de mise à l'eau au Petit lac des Cèdres, et ce au montant de 60 022.38\$;

CONSIDÉRANT QUE les sommes requises à l'exécution des travaux sont prévues au budget 2025;

EN CONSÉQUENCE,
Sur une proposition d'Annie Galipeau,
Il est résolu à l'unanimité

D'AUTORISER l'administration d'émettre un paiement de 60 022.38\$ en plus des taxes applicables pour et au nom de Construction FGK Incorporée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE

R2510-216

ADOPTION DU JOURNAL DES ACHATS EN LOT DUS AU 30 SEPTEMBRE 2025

CONSIDÉRANT QUE le journal des achats en lot des comptes dus a été transmis aux membres du conseil deux jours ouvrables avant la tenue de la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le document et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,
Sur une proposition de Charles Rondeau,
Il est résolu;

D'ADOPTER le journal des achats en lot, des comptes dus au 30 septembre 2025, tel que déposé et par conséquent d'autoriser leur paiement, pour la somme de 216 441.68\$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

R2510-217

POUR ACCEPTER LE JOURNAL DES ACHATS DES COMPTES PAYÉS AU 30 SEPTEMBRE 2025

CONSIDÉRANT QUE le journal des achats des comptes payés par chèques et par prélèvements électroniques a été transmis aux membres du conseil au préalable de la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le document et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,
Sur une proposition de Charles Rondeau,
Il est résolu;

D'ADOPTER la liste des comptes payés telle que déposée pour la période du 30 septembre 2025, pour la somme de 122 187.78 \$;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

R2510-218

POUR ACCEPTER LA LISTE DES SALAIRES PAYÉS PAR DÉPÔT DIRECT

CONSIDÉRANT QUE la liste des salaires payés par dépôt direct a été transmise aux membres du conseil préalablement à la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le document et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,
Sur une proposition d'Anne Langevin,
Il est résolu;

D'ADOPTER la liste des salaires payés par dépôt direct pour la période du 1er au 30 septembre 2025, dont celle-ci représente la somme de 66 934.29 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

R2510-219

RAPPORT DU DG DES DÉPENSES ENGAGÉES AU 30 SEPTEMBRE 2025

CONSIDÉRANT QU'en vertu du règlement N° 2020-364, le directeur général a le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats;

CONSIDÉRANT QUE le rapport des dépenses du directeur général a été transmis aux membres du conseil deux jours juridiques avant la tenue de la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le document et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition d'Annie Galipeau,
Il est résolu;

D'ADOPTER le rapport des dépenses engagées par le directeur général tel que déposé, pour la période du 1^{er} septembre au 30 septembre 2025, dont celui-ci représente une somme de 75 243.49\$ en plus des taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

SÉCURITÉ PUBLIQUE

R2510-220

SERVICE INCENDIE - DÉMISSION DE MONSIEUR JOCELYN LARIVIÈRE, POMPIER À LA BRIGADE INCENDIE DE MESSINES

CONSIDÉRANT que monsieur Jocelyn Larivière a remis sa démission à titre de pompier volontaire au sein de la brigade incendie de la Municipalité de Messines ;

CONSIDÉRANT que monsieur Larivière a œuvré au sein du service incendie pendant plus de 35 années, démontrant un engagement exemplaire, un grand professionnalisme et un dévouement constant envers la sécurité de la communauté ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité désire souligner et remercier monsieur Larivière pour son importante contribution et ses nombreuses années de service à la population de Messines ;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Marie-Anne Poulin,
Il est résolu;

D'ACCEPTER la démission de monsieur Jocelyn Larivière à titre de pompier volontaire au sein de la brigade incendie de Messines, avec effet à compter du 1^{er} octobre 2025 ;

DE REMERCIER sincèrement monsieur Larivière pour ses 35 années de service dévoué, pour son professionnalisme et pour sa contribution exceptionnelle à la sécurité des citoyens de Messines ;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

TRANSPORT

R2510-221

SOUMISSION VOI2025-TP-02 ADJUDICATION D'UN CONTRAT

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Messines a procédé à un appel d'offres public pour la réalisation de travaux de réfection sur le chemin du Lac-Boileau;

CONSIDÉRANT QUE quatre (4) entreprises ont déposé une soumission dans le délai prescrit et que le procès-verbal d'ouverture des soumissions fait partie

intégrante de la présente résolution comme s'il était ici reproduit au long;

CONSIDÉRANT QUE le comité d'analyse des soumissions a constaté que les quatre soumissions reçues étaient conformes et a identifié la plus basse soumission conforme, soit celle déposée par le Groupe Pavage CG de L'Ange-Gardien;

CONSIDÉRANT QUE le comité d'analyse recommande l'adjudication du contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit Groupe Pavage CG;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Charles Rondeau;
Il est résolu

D'ADJUGER le contrat découlant de l'appel d'offres publiques VOI2025-TP-05 à l'entreprise Groupe Pavage CG, selon les conditions prévues aux documents d'appel d'offres, pour un montant total de 412 783,39 \$, taxes incluses.

QUE LES SOMMES NÉCESSAIRES à la réalisation du présent contrat soient financées comme suit :

- Programme TECQ 2024-2028 : 315 000 \$
- Surplus non affectés : balance

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

R2510-222

ADJUDICATION D'UN MANDAT DE CONTRÔLE QUALITATIF DES MATERIAUX DANS LE CADRE DU PROJET DE RÉFECTION DU CHEMIN DU LAC BOILEAU

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Messines prévoit la réfection du chemin du Lac-Boileau;

CONSIDÉRANT QUE des essais et vérifications de contrôle qualitatif des matériaux sont requis pour assurer la conformité et la qualité des travaux;

CONSIDÉRANT QUE le Groupe ABS inc. a soumis une offre de service datée du 17 septembre 2025 pour la réalisation de ces essais, incluant notamment :

- L'analyse granulométrique des matériaux décohésionnés et de fondation (MG-20);
- L'essai Proctor modifié;
- La vérification et l'approbation des formules de mélange pour les enrobés ESG-14, PG 58H-34;
- La supervision et les visites de chantier pour compaction, échantillonnage et mise en place des matériaux;
- La production d'un rapport complet de contrôle qualitatif;

CONSIDÉRANT QUE le coût total de l'offre s'élève à **8 035.00 \$**, en plus des taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition d'Annie Galipeau;
Il est résolu;

QUE la Municipalité de Messines octroie au Groupe ABS inc. le mandat de contrôle qualitatif des matériaux pour la réfection du chemin du Lac-Boileau, tel que décrit dans l'offre de service datée du 17 septembre 2025;

QUE le directeur général soit autorisé à signer tout document requis pour donner effet à la présente résolution.

QUE les deniers proviennent du surplus non affecté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

R2510-223

AUTORISATION DE DÉPENSES – TRAVAUX DE RÉFECTION SUR LE CHEMIN JOLIVETTE

CONSIDÉRANT QUE des travaux de réfection et d'asphaltage sont prévus au plan triennal d'immobilisations (PTI) pour le chemin Jolivette;

CONSIDÉRANT QUE le coût total des travaux est estimé à un maximum de 100 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité dispose d'une contribution de 43 000 \$ provenant du programme PACL, volets PPA-CE et PPA-ES et qu'un montant de 57 000 \$ sera assumé à même le budget courant;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Marie-Anne Poulin,
Il est résolu;

D'AUTORISER la réalisation des travaux de réfection et d'asphaltage sur le chemin Jolivette, sur une longueur de 475m, conformément au plan triennal d'immobilisations;

D'AUTORISER une dépense maximale de 100 000 \$, en plus des taxes applicables, pour la réalisation de ces travaux;

QUE le financement de la dépense soit assuré par une contribution de 43 000 \$ en provenance d'une subvention obtenue en vertu du PAVL, volets PPA-CE et PPA-ES, ainsi que par une somme de 57 000 \$, en plus des taxes applicables, puisée au budget courant de la Municipalité;

QUE la présente dépense soit autorisée conformément aux dispositions du règlement 2024-390 sur la gestion contractuelle, applicables aux contrats de gré à gré.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

R2510-224

BIBLIO OUTAOUAIS – COTISATION 2026

CONSIDÉRANT QUE le Réseau BIBLIO de l'Outaouais a résolu, lors de son assemblée générale annuelle tenue le 7 juin 2025, de maintenir pour l'année 2026 une cotisation volontaire pour le développement de la collection locale des bibliothèques membres;

CONSIDÉRANT QUE le montant minimal recommandé pour cette cotisation est de 0,50 \$ per capita, basé sur les populations inscrites au décret publié dans la Gazette officielle du 26 décembre 2024;

CONSIDÉRANT QUE cette cotisation sera versée sous forme de crédit dans un compte au nom de la bibliothèque municipale auprès de la librairie présélectionnée par la Municipalité, et que ce crédit pourra être utilisé par la responsable de la bibliothèque pour l'achat de documents au cours de l'année 2026;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit remplir et retourner le formulaire de participation et de répartition du budget avant le 14 novembre 2025, en indiquant son intention de participer et le montant per capita investi;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition d'Annie Galipeau,
Il est résolu;

QUE la Municipalité de Messines confirme sa participation à la cotisation spéciale 2026 pour le développement de la collection locale de sa bibliothèque municipale;

QUE la Municipalité autorise un investissement de 0.50 \$ per capita, conformément aux modalités établies par le Réseau BIBLIO de l'Outaouais;

QUE le directeur général soit autorisé à remplir et transmettre le formulaire requis avant la date limite du 14 novembre 2025, incluant la sélection des librairies agréées;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

LEVÉE DE LA RÉUNION

R2510-225

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Sur une proposition de Charles Rondeau,
Il est résolu;

De lever de la séance régulière à 19 :25

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Ronald Cross
Maire

Nathalie Thérien
Adjointe à la direction

Certificat de disponibilité des crédits

Je, soussigné, Jim Smith, directeur général de la Municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires et/ou extra budgétaires disponibles provenant de revenus excédentaires, du surplus accumulé, de réserves financières, de fonds réservés ou d'autres sources pour lesquels les dépenses ci-haut énumérées sont engagées.

Jim Smith,
Directeur général